

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2020

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 8 juillet 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020

N° 20-06-03

OBJET :
Election des adjoints

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

DENIS Philippe – DECHANDON Jacques – MORERE Solange – GRANGIER Gilles – PAULET Mireille – ALLANCHE Gérard – PEREIRA Arlette – BERNE Guy – NIGAY Geneviève – BECUWE Christian – BOICHON Suzanne – CHEVALLIEZ Régine – CONSIGNY Edith – DUCROS Daniel – BRUNET Marie-Hélène – GRANGE Gérard – GRANGE Serge – FRANCHINI Michel – PALLEY Christine – DE ALMEIDA Joaquim – ROCHETTE Thomas – BENNICI Céline – THOLLOT Lydie – HUBERT André – DUBESSET Georges – BOUILHOL Marie-Hélène – MONTELMARD Romain.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

PION Françoise à DECHANDON Jacques – DESBREE Aurélie à MONTELMARD Romain.

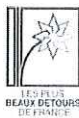
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020

Affichage : 07/07/2020



OBJET DE LA DELIBERATION

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à huit ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

- 1 – Jacques DECHANDON
- 2 – Solange MORERE
- 3 – Gilles GRANGIER
- 4 – Mireille PAULET
- 5 – Gérard ALLANCHE
- 6 – Arlette PEREIRA
- 7 – Guy BERNE
- 8 – Geneviève NIGAY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

La liste 1 a obtenu 24 voix (vingt-quatre).

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :
M. Jacques DECHANDON – Mme Solange MORERE – M. Gilles GRANGIER –
Mme Mireille PAULET – M. Gérard ALLANCHE – Mme Arlette PEREIRA – M. Guy BERNE
– Mme Geneviève NIGAY.

Les intéressés ont déclarés accepter d'exercer ces fonctions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 8 juillet 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020

Affichage : 07/07/2020

